Nations Unies S/PV.7640



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7640e séance

Mercredi 2 mars 2016, à 11 h 40

New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unis en Libye (S/2016/182)

16-05788 (F)







La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2016/182)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Kobler et de l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Angola de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

Les membres du Conseil sont saisis du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2016/182) sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui décrit en détail les travaux de la Mission au cours des six derniers mois.

Le processus de transition démocratique continue d'avancer, mais reste très précaire. Il y a deux semaines, le 17 février, la Libye a fêté le cinquième anniversaire de la révolution de 2011. Toutefois, cinq ans après, le vide politique et militaire qui règne permet à des groupes terroristes et à des réseaux criminels de s'implanter profondément dans le pays. Il faut le dire clairement : la Libye aujourd'hui n'a aucune institution publique efficace.

C'est le cœur très lourd que je commence mon exposé en faisant observer que la situation humanitaire en Libye s'est encore détériorée, sur fond d'un financement insuffisant du plan d'intervention humanitaire. La Libye est un pays de 6 millions de personnes, qui dispose d'importantes ressources, mais, dans l'ensemble du pays, 2,4 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire sous une forme ou une autre. Plus de 40 % des établissements de soins de santé en Libye ne fonctionnent pas. Plus d'un million d'enfants âgés de moins de 5 ans risquent d'être touchés par une pénurie de vaccins. Quelque 1,3 million de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. Il est maintenant impératif que les acteurs politiques assument leur responsabilité, dans l'intérêt supérieur du peuple libyen, pour mettre un terme à la souffrance humaine.

L'écrasante majorité du peuple libyen est en faveur de l'Accord politique libyen. L'écrasante majorité du peuple libyen appuie la formation d'un gouvernement d'entente nationale qui pourrait lutter efficacement contre les menaces existantes. L'écrasante majorité du peuple liyben veut et mérite la paix dès à présent. Toutefois, dans les deux camps, certains responsables politiques refusent toujours d'écouter la voix du peuple libyen et poursuivent leurs propres intérêts politiques étroits.

Dans mon dernier exposé devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.7577), je m'étais engagé à élargir la base de soutien en faveur de l'Accord politique libyen. Mes collègues, la communauté internationale et moi-même n'avons cessé de tendre la main à ceux qui sont opposés à l'Accord politique libyen. Cependant, jusqu'à présent, nous n'avons pas pu les convaincre de choisir le chemin de la paix et de l'unité.

Le 15 janvier, le Conseil présidentiel a soumis une équipe gouvernementale à l'approbation de la Chambre des représentants. La Chambre a approuvé en principe l'Accord politique libyen; ce qui est une bonne nouvelle. Mais elle a demandé au Conseil présidentiel de lui proposer un nouveau gouvernement de plus petite taille. Après plusieurs jours de délibérations ininterrompues, le 14 février, le Conseil présidentiel a dressé une nouvelle liste de candidats pour un gouvernement restreint. Il y a quelques jours, le 22 février, la Chambre des représentants s'est réunie pour examiner le second gouvernement du Conseil présidentiel. Toutefois, la séance a été interrompue par une minorité de parlementaires qui se sont opposés au vote et ont eu recours à des menaces et à des manœuvres d'intimidation, empêchant la majorité d'exprimer librement son vote. Cette majorité a néanmoins pu réunir 100 signatures à l'appui du nouveau gouvernement et de son programme.

Je suis convaincu qu'un vote positif aurait pu avoir lieu le 22 février, si les dirigeants de la Chambre

des représentants avaient fait montre de la volonté et de la détermination nécessaires pour mettre aux voix le Gouvernement d'entente nationale. C'est pourquoi j'ai écrit au Président de la Chambre des représentants pour lui demander de prendre en compte la volonté de la majorité démocratique et de rendre officiel son appui au Gouvernement d'entente nationale. En l'absence d'une telle reconnaissance et d'une approbation par la Chambre des représentants avant le début de la semaine prochaine, les Libyens devront poursuivre leurs efforts. J'ai l'intention de reconvoquer le dialogue politique libyen pour étudier comment aller de l'avant conformément à l'Accord politique libyen.

La Libye ne peut être tenue en otage par une minorité de personnes au sein de la Chambre des représentants et du Congrès général national. Dans ces deux instances, il existe une majorité claire favorable à la formation rapide d'un gouvernement d'entente nationale. Le pays doit aller de l'avant maintenant ou s'exposer à la division et à l'éclatement. Je me propose donc de procéder de la façon suivante.

Premièrement, de concert avec les Libyens et la communauté internationale, nous continuerons de plaider en faveur de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen. C'est le plan; il n'y a pas d'autres solutions. Le Gouvernement d'entente nationale, tel que proposé par le Conseil présidentiel, doit pouvoir commencer à fonctionner à Tripoli dans les plus brefs délais. Ceux qui menacent le Conseil présidentiel et l'empêche d'exercer son autorité à partir de Tripoli doivent être amenés à répondre de leurs actes sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Les pouvoirs de l'État doivent toutefois être mis en place dans l'est de la Libye, où Benghazi exige une attention particulière, et dans le sud du pays.

Je remercie le Premier Ministre Fayez Serraj de sa persévérance et de sa détermination au cours des dernières semaines. J'engage tous les membres du Conseil présidentiel à faire front commun. Je demande, par ailleurs, aux dirigeants politiques du pays d'appuyer et de maintenir le cap fixé par l'Accord politique libyen. À cet égard, je me félicite des réunions préparatoires du Conseil d'État. J'espère que la première réunion officielle du Conseil d'État à Tripoli sera convoquée dans les plus brefs délais.

Deuxièmement, compte tenu de la situation en matière de sécurité et de l'expansion de Daech, il est impératif d'unifier et de réformer les forces de sécurité libyennes. J'exhorte le Conseil présidentiel et le Gouvernement d'entente nationale à immédiatement mettre en place un mécanisme à cette fin. La communauté internationale et la MANUL sont prêtes à leur apporter leur concours.

Troisièmement, l'appui à l'Accord politique libyen doit être élargi. Il faudra pour cela une approche parallèle, complémentaire et consultative. Il faut continuer à renforcer l'appui de la société civile, des jeunes et des associations de femmes. Les dignitaires tribaux et les municipalités ont un rôle déterminant à jouer. Je compte travailler avec les autorités compétentes chargées de la réconciliation nationale au sein du nouveau Gouvernement d'entente nationale en vue d'organiser des forums régionaux réunissant des chefs tribaux et des maires afin d'accompagner le processus d'édification de l'État. Cela pourrait aboutir par la suite à une Choura suprême à l'échelle nationale.

Quatrièmement, en parallèle, l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution doit présenter le projet de constitution à temps pour la tenue d'un référendum. À cet effet, je suis reconnaissant au Gouvernement omanais d'avoir proposé d'accueillir une retraite. J'exhorte tous les membres de l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, y compris les boycotteurs, à saisir cette occasion pour régler les problèmes qui subsistent.

Que ce soit dans l'est ou dans l'ouest de la Libye, certains sont déterminés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour entraver le processus politique ainsi que la formation du Gouvernement d'entente nationale et son installation dans la capitale. Il faut dire clairement à ces acteurs que « ça suffit ». Il est grand temps qu'ils défendent les intérêts des Libyens au lieu d'aller à leur encontre.

S'agissant des questions de sécurité, alors que le processus politique progresse avec une extrême lenteur, Daech profite du vide politique et sécuritaire et élargit son influence dans l'ouest, l'est et le sud du pays. Au moment où les ressources financières de la Libye diminuent, les réseaux criminels, y compris les activités de traite des êtres humains, sont en plein essor. Le conflit à Benghazi s'est intensifié ces derniers jours quand des forces se rangeant sous la bannière de l'Armée nationale libyenne ont lancé de nouvelles opérations offensives contre la Choura des révolutionnaires de Benghazi et Daech. Ces forces ont depuis pris le contrôle de plusieurs zones précédemment contrôlées par la Choura des révolutionnaires de Benghazi et Daech et ont réussi à déloger Daech d'un certain nombre de quartiers clefs dont il avait auparavant le contrôle.

Un grand nombre de personnes déplacées par le conflit à Benghazi sont retournées dans leurs anciens quartiers pour reprendre possession de leur maison. Je suis néanmoins extrêmement préoccupé par les informations non confirmées faisant état de violations des droits de l'homme dans certaines zones dont l'Armée nationale libyenne a pris le contrôle.

N'oublions pas que ce conflit violent a laissé une bonne partie de Benghazi en ruines. L'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire, la fourniture d'une aide humanitaire et un fonds pour la reconstruction de Benghazi doivent faire partie des priorités du nouveau Gouvernement. Dans le sud de la Libye, le conflit à l'échelle nationale et l'absence d'un appareil de sécurité opérationnel continuent d'exacerber les tensions intercommunautaires au niveau local. Des affrontements occasionnels continuent à Sabha et à Koufra.

La multiplicité des acteurs sécuritaires, qui cherchent à asseoir leur influence dans les zones qu'ils contrôlent, a permis à Daech d'opérer de manière incontrôlée en de nombreux endroits. La frappe aérienne qui a ciblé Daech à Sabrata le 19 février a été suivie d'une intensification des affrontements, les forces de sécurité et des groupes armés locaux cherchant à chasser Daech de la ville. Lors d'une attaque menée la semaine dernière, Daech a tué 17 personnes, décapitant plusieurs d'entre elles. Daech continue également de procéder à de nombreuses décapitations et autres atrocités dans son bastion de Syrte. Daech en Libye constitue une menace croissante et urgente pour la Libye, la région et au-delà. La lutte contre l'extrémisme violent ne peut toutefois s'inscrire dans la durée que si elle est menée par un gouvernement d'entente nationale qui mette en place à titre prioritaire un programme national visant à régler les problèmes les plus pressants auxquels le pays doit faire face pour répondre aux aspirations et aux attentes du peuple libyen.

Le 13 janvier, le Conseil présidentiel a mis en place un conseil temporaire de sécurité afin de favoriser la mise en œuvre des arrangements de sécurité énoncés dans l'Accord politique libyen. La MANUL appuie les efforts du Conseil visant à élaborer un plan de sécurité viable qui permettra au Gouvernement d'entente nationale de s'installer à Tripoli. En revanche, dans l'ouest de la Libye, nos efforts ont été considérablement entravés par le fait que les autorités basées à Tripoli ne cessent de refuser d'accorder à l'Organisation des Nations Unies des autorisations de survol et d'atterrissage. Depuis début décembre 2015, la quasi-totalité de nos demandes de déplacements jusqu'à Tripoli et dans des zones avoisinantes ont été refusées, à quelques exceptions près.

S'agissant des droits de l'homme, la Mission continue de recenser de nombreux cas d'enlèvement de civils par des groupes armés dans tout le pays, du seul fait de leur identité, de leurs affiliations politiques ou simplement contre rançon. Les personnes détenues risquent souvent d'être victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. Je me félicite que le Bureau du Procureur général ait récemment constitué une commission chargée d'examiner les affaires relatives à toutes les personnes détenues à l'aéroport de Mitiga à Tripoli.

J'ai continué de militer activement pour une participation accrue des femmes dans la vie politique libyenne, en appelant notamment à la mise en place d'un quota de 30 % de femmes à des postes ministériels au sein du Gouvernement d'entente nationale. Mes appels sont malheureusement restés sans réponse.

Les pays voisins subissent les conséquences directes de l'instabilité en Libye. Je suis déterminé à m'investir pleinement dans un dialogue avec eux pour trouver une solution politique à cette crise. Je remercie la Tunisie de continuer d'accueillir la MANUL à titre provisoire dans sa capitale, et les autres pays de la région pour leur rôle important dans la formation d'un consensus. J'apprécie énormément les efforts de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes. Je félicite le Président Kikwete de sa nomination en tant que Haut Représentant de l'Union africaine pour la Libye. Je l'ai rencontré il y a quelques jours, le 26 février, et j'espère que nous travaillerons en étroite coopération. Je tiens également à remercier plus particulièrement le Conseil de son active participation et de son appui unanime en faveur d'un règlement politique des problèmes que connaît la Libye.

Enfin, je remercie le personnel de la MANUL pour ses efforts inlassables et le dévouement avec lequel il appuie le processus politique libyen. En dépit des nombreux obstacles, des difficultés et des contrariétés auxquels ils doivent faire face dans le cadre de leurs activités quotidiennes, ce sont des collègues très professionnels et engagés, et je leur en suis très reconnaissant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ibrahim.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil sur les activités du Comité créé par cette résolution. Ce rapport couvre la période allant du 11 décembre 2015 au 2 mars 2016.

Le 11 décembre 2015, le Comité a adressé une lettre au Représentant permanent de la Libye, appelant son attention sur une recommandation figurant dans le rapport d'activité du Groupe d'experts en ce qui concerne l'unité de la National Oil Corporation et la neutralité de la Banque centrale de Libye.

Le 21 décembre 2015, le Comité a répondu à une demande de conseils, formulée par un État Membre, sur la mise en œuvre de l'embargo sur les armes concernant la destruction de matériel militaire saisi.

Le 7 janvier 2016, le Comité a publié sa quatrième Notice d'aide à l'application des résolutions pour aider les États Membres à appliquer l'interdiction de voyager dans le cadre du régime de sanctions ciblant la Libye. Comme les autres notices de ce type relatives à l'embargo sur les armes et au gel des avoirs, cette notice peut être consultée sur le site Web du Comité dans toutes les langues officielles.

Le 15 janvier, le Comité a informé le Représentant permanent de la Libye de l'existence d'un faux document, prétendument établi par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, selon lequel le dégel des avoirs de la Banque centrale de Libye avait été autorisé. À cet égard, il convient de signaler que la Banque centrale de Libye n'a pas été la cible de sanctions de l'ONU depuis décembre 2011.

Le 22 janvier, le Comité a reçu une notification présentée en vertu du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011) concernant la mesure de gel des avoirs, qui a par la suite été mise en attente par un membre du Comité.

Le 22 février, le Comité a approuvé une demande de prorogation de six mois d'une dérogation à une interdiction de voyager. Je signale à cet égard que de plus amples informations peuvent être trouvées sur le site Web du Comité au sujet des dérogations à l'interdiction de travailler qui ont été accordées.

Enfin, le Comité a reçu le 29 janvier le rapport final du Groupe d'experts, en application de la résolution 2213 (2015). Le Comité l'examinera ainsi que les recommandations qu'il comporte dans le cadre de consultations demain 3 mars. Par lettre datée du 9 février, le Comité a également invité le Représentant permanent de la Libye, ou les membres de sa délégation, à prendre connaissance du rapport dans les bureaux du Secrétariat après discussion au sein du Comité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ibrahim de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai plaisir à vous féliciter de votre accession ce mois à la présidence du Conseil de sécurité, et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, de son important exposé. Je le félicite également de la ténacité avec laquelle il s'emploie à rapprocher les vues entre les parties libyennes, afin d'accélérer la mise en oeuvre de l'Accord politique libyen conclu le 17 décembre. Je remercie aussi l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim de sa présentation du rapport du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Les Libyens se sont réjouis de la conclusion de l'Accord politique et de sa ratification par la Chambre des représentants. Ils ont attendu avec ferveur la constitution d'un gouvernement d'entente nationale. Mais les saboteurs réussissent toujours à utiliser la bonne tactique pour faire avorter toute tentative de formation de ce gouvernement par des manœuvres à l'intérieur comme de l'extérieur de la Chambre. Ce n'est un secret pour personne que les Libyens et la communauté internationale sont convaincus de l'existence d'une majorité claire au sein de la Chambre en faveur de la constitution d'un gouvernement d'entente nationale, sous la présidence de M. Fayez el-Serraj. Si l'occasion était donnée aux représentants de voter, le gouvernement serait déjà en fonction aujourd'hui. J'espère à cet égard que ceux qui font obstacle à la mise en oeuvre de l'Accord politique reverront leur comportement et je ne souhaite pas que le Conseil de sécurité adopte hâtivement des sanctions à leur égard.

Malheureusement, il se trouve encore parmi les Libyens des personnes qui croient qu'il est dans leur intérêt d'entraver la constitution d'un gouvernement d'entente nationale et de laisser se poursuivre l'anomie et la division institutionnelle dans le pays. Il se trouve aussi des personnes pour croire qu'elles peuvent gouverner les Libyens par la force des armes, et d'autres qui tentent d'exploiter les succès de l'Armée

pour entraver la formation du Gouvernement d'entente nationale, en n'ayant cure des souffrances endurées par les Libyens dans le pays et en dehors, ainsi que des périls qui menacent l'existence même de la nation.

Les Libyens ont montré encore une fois que rien ne peut les diviser lorsque qu'ils sont convaincus de l'existence d'un péril qui les menace et menace leur pays. Nous avons vu ces jours de jeunes patriotes en provenance de toutes les villes de la périphérie de Sabratha, dans l'ouest du pays, se regrouper pour combattre l'organisation de Daech et en poursuivre les éléments, laissant de côté toutes leurs divergences politiques passées et trouvant la mort en martyrs aux côtés de leurs frères habitants de Sabratha dans cette offensive décisive visant à nettoyer la région du terrorisme. Ils ont obtenu d'importants résultats malgré les obstacles que tentent de mettre sur leur route les autorités de la région soumises au Groupe islamique combattant libyen. Je salue à cette occasion tous les patriotes de la ville et tous les jeunes des villes de Zawouïa, Serman, Ojailat, Jamil et d'autres régions qui ont répondu à l'appel de la nation en l'absence complète de tout soutien de la part du gouvernement des milices extrémistes de Tripoli. Ce dernier, plutôt que de lutter contre le terrorisme a entrepris hélas, avec l'aide des éléments du Groupe islamique combattant libyen, d'évacuer les blessés de Daech vers les hôpitaux spécialisés de Tripoli pour qu'ils y reçoivent des soins, et s'est empressé d'annoncer que la ville avait été libérée du contrôle de Daech afin d'induire les gens en erreur et de couvrir la fuite de chefs de cette entité, dont certains ont trouvé refuge dans la capitale, Tripoli, et sont introuvables.

Les affrontements avec le groupe Daech dans l'ouest du pays ont confirmé que le commandement des milices à Tripoli, qui se fait appeler «gouvernement de salut national», ne possède pas d'armée et qu'il fait le jeu des terroristes en évitant de les combattre et en s'en rendant complice. Ce qui s'est confirmé aussi c'est que la seule armée régulière en Libye ce sont les unités qui combattent le terrorisme à Benghazi, qui ont réussi à libérer la ville d'Ajdabiya, qui s'emploient à libérer Derna et qui se préparent dans la région de Jabal el-Gharbi en vue de l'exécution de la mission qui leur a été confiée si toutes les voies de mise en oeuvre de l'Accord politique restent bloquées et si les milices venaient à empêcher le Gouvernement d'entente nationale de remplir ses fonctions depuis la capitale, Tripoli, s'il ne se soumettait pas à leurs ordres.

Je voudrais à cette occasion féliciter l'Armée libyenne et les forces qui l'appuient des succès remportés à Benghazi, qui ont permis pour la première fois depuis deux ans aux familles de retourner dans leurs foyers après avoir été obligées de fuir. Il est temps que le Gouvernement d'entente nationale – que le Gouvernement – mette au point, avec le concours de la communauté internationale, un plan global de reconstruction de la ville de Benghazi.

Le fait que certains Libyens s'opposent au commandement de l'armée et que d'autres insistent au contraire sur la nécessité de ne pas y toucher confirme que les Libyens s'accordent sur le fait que cette armée existe réellement, et que la communauté internationale doit donc l'aider à se développer sur des bases professionnelles, conformément aux normes internationales, et la doter de l'équipement dont elle besoin pour lutter contre le terrorisme et protéger les frontières du pays. Il est indéniable que l'élaboration d'un programme de réintégration dans l'armée de tous les soldats qui n'ont pas commis de crimes ou d'atteintes aux droits de l'homme ainsi que d'intégration des éléments armés qui le souhaitent doit être la priorité des priorités du Gouvernement d'entente nationale et l'objectif principal de l'aide internationale. Je voudrais à cette occasion mettre en garde contre toute velléité de renforcer les capacités des milices au motif de les aider à lutter contre l'organisation de Daech à Syrte. Cela ne ferait qu'aggraver et compliquer encore la crise libyenne, d'autant que nous avons vu comment ces milices, dès les premiers coups de feu, opéraient leur retraite de la ville pour la remettre entre les mains de Daech.

En outre, il sera difficile d'unir les Libyens et de combattre et vaincre le terrorisme en Libye si nous continuons de négliger le soutien qu'apportent à Daech les éléments du Groupe islamique combattant libyen et les Frères musulmans. Ils se sont alliés à l'État islamique et lui ont fourni des armes et des financements. Ils l'ont aidé à prendre le contrôle de Syrte et de Derna et de certaines zones de Benghazi. Ils lui ont également permis d'établir des bastions dans d'autres villes libyennes.

Par conséquent, le moment est venu de demander à ceux qui utilisent la religion comme slogan de nous dire ce que nous n'avons jamais entendu de leur part auparavant, à savoir qu'ils condamnent Daech et Ansar el-Charia. Ils doivent déclarer officiellement qu'ils n'ont rien à voir avec l'idéologie d'Al-Qaida ou de Daech, ou tout au moins qu'ils l'ont reniée. Ils doivent accepter ce qu'ont décidé les Libyens sous le parrainage

de l'Organisation des Nations Unies et accepter l'État national, respecter ses institutions et ses symboles, et adhérer à la démocratie, à l'état de droit et au principe d'égalité entre tous les Libyens. Ils doivent le prouver par leurs actes, pour que les Libyens les croient, leur fassent confiance, votent pour eux et les associent à la conduite des affaires de l'État. Sinon, les Libyens continueront de nourrir de la suspicion à l'égard de ces deux organisations.

Aucune force ne pourra imposer son autorité au peuple libyen, même si ces organisations terroristes ont accaparé le pouvoir sans le consentement des Libyens et ont contrôlé les rouages de l'État au cours des quatre dernières années. Malheureusement, ce sont elles qui sèment la division entre les Libyens et les encouragent à s'entretuer, en se servant de deux chaînes de télévision – Al Nabaa et Tanasoh – pour faire de la propagande. Si la communauté internationale veut réellement régler la crise libyenne, elle doit prendre des mesures pour empêcher la diffusion des programmes de ces deux chaînes de télévision et en sanctionner les responsables. Il convient de rappeler que la chaîne Tanasoh diffuse ses émissions à partir du Royaume-Uni et que son propriétaire a la nationalité britannique, alors que l'un de ses principaux responsables est un mufti, un Canadien d'origine libyenne.

Le 11 février, à la séance du Conseil de sécurité sur les sanctions (voir S/PV.7620), j'ai parlé des pertes encourues par la Libye parce qu'on n'avait pas permis à l'organe directeur de l'Autorité libyenne d'investissement de gérer efficacement les fonds de la Libye. Nous avons entrepris des consultations avec les membres du Conseil afin de déterminer quelles mesures il convenait d'adopter pour éviter ces pertes sans lever le gel des avoirs. Nous pensons que les membres du Conseil comprennent le problème et nous espérons que cela sera reflété dans un projet de résolution qui sera adopté bientôt par le Conseil de sécurité.

Les Libyens veulent un gouvernement qui les unit, qui gère leurs affaires, qui assure leur sécurité, qui leur fournit les services de base et qui leur permet de regagner leurs foyers. Ils ont placé leurs espoirs dans la formation du Gouvernement d'entente nationale et dans le travail qu'il effectuera depuis Tripoli. Nous espérons que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, pourra aider les Libyens à atteindre ces objectifs, avec l'aide du Conseil bien entendu. Toutefois, il faut que les Libyens mettent de côté leurs affiliations politiques et s'unissent pour faire face au plus grand danger qui les guette, à savoir le terrorisme et le risque d'un effondrement de l'État et d'une partition du territoire.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 15.